

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2013

Le vingt et un Janvier deux mil treize, dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel JARRASSIER, Maire.

Etaient présents : MM. JARRASSIER – DE BAGLION – Mme BOMPAS – MM. VIGNES – ROUSSEL – IRIBARREN – BUISSET (arrivé à 19 H 10) – COUTANT – Mme GAILLARD HALET – M. ARLOT – Mme THIAUDIERE – M. LEPERCQ - Mme PERRY.

Etait absente et excusée : Mme RONDEAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian VIGNES.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 Novembre 2012 est adopté.

INFORMATIONS

- Budget Assainissement

Suite au transfert total de la compétence assainissement au SIVEER à compter du 1^{er} janvier 2013, toutes les opérations concernant l'exercice 2012 ont fait l'objet de 2 délibérations rattachées à la réunion du conseil municipal du 12 Novembre 2012 :

- Effacement de dettes pour un montant de 1 577.59 € concernant des redevances des exercices 2010-2011 et 2012 ;
- Dégrèvement pour fuite privée d'un montant de 310.31 € (M. Vanceslas VIGNAULT et Mme Séverine RIFFAUD).

- SCot Sud Vienne (Schéma de Cohérence Territoriale)

- La loi incite fortement les collectivités à se doter de SCOT : l'article L.122-2 du code de l'urbanisme précisé par la loi portant engagement national pour l'environnement du 10/07/2010 dite Grenelle 2, prévoit que les communes ne pourront plus ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation en 2017 si elles ne sont pas couvertes par un SCOT approuvé.
- Les pays Civraisien et Montmorillonnais connaissent les mêmes problématiques en termes de ruralité, d'attractivité et de développement résidentiel sur les secteurs les plus proches de l'agglomération poitevine, de déprise économique et de désertification dans les secteurs les plus excentrés... Aussi ont-ils préféré s'engager ensemble dans leur propre démarche de SCOT. L'engagement du sud Vienne dans une démarche de SCOT va lui permettre d'affirmer son propre projet politique et d'être reconnu comme un acteur à part entière dans les problématiques d'aménagement du territoire, parallèlement au territoire de SCOT Poitiers-Châtelleraut à dominante urbaine, et des autres territoires de SCOT voisins tels que le Ruffécois en Charente, la Brenne dans l'Indre, le Mellois en Deux-Sèvres.

- **Exploitation d'un parc Eolien composé de 8 éoliennes et un poste de livraison sur les communes de Château-Garnier et La Chapelle Bâton**

L'enquête publique aura lieu du 22 janvier 2013 au 22 février 2013. Usson-du-Poitou étant une commune située dans le rayon d'affichage de 6 kms prévu à la nomenclature des installations classées, le Conseil municipal sera appelé à donner son avis sur ce projet dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

- **Le Moulin à Tan**

Monsieur et Madame DE GROOT, les nouveaux propriétaires, font part de la restauration du moulin et propose une visite des lieux.

- **Rythmes scolaires**

Ils seront applicables à compter de la rentrée de septembre 2013.

ORDRE DU JOUR

- **HABITAT 86 - Demande de Garantie de Prêt.**

Le Conseil Municipal accepte d'accorder la garantie de la commune à Habitat 86 pour la réalisation d'un prêt d'un montant de 250 000 €, d'une durée de 20 ans auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réhabilitation des 36 pavillons de la Rue du Capitaine Joseph Chêne.

- **JARDINS DE LA CLOUERE**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à acquérir la parcelle CP 22 d'une contenance de 1 a 10 ca au prix de 0.46 € le m² appartenant à Madame MONTAUFIER.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

Monsieur Claude COUTANT

Plaque d'égout à l'angle des Rue du Bac et Grand Rue à vérifier.

Séance levée à 19 H 55.